

## Direction de la police municipale et de la prévention

Div:	P.V. n°:	
		PROCÉS VERBAL DE CONSTAT DE MANQUEMENT

Je soussigné agent de police judiciaire adjoint matricule n°	dûment assermenté à l'article L.532-1 ou L.511-1 du
code de sécurité intérieure et à l'article L. 21 du code de procédure p	énale, ai constaté les faits suivants :
L'établissement, situé,	ne présente pas
d'autorisation pour la terrasse / contre terrasse installée sur la/les pl	ace(s) de stationnement et/ou de livraison, et/ou
réservée(s) aux vélos, et/ou réservée aux motos PRECISER située(s)	
Adresse :	
Ses dimensions sont les suivantes :	
Du fait de son installation sur la chaussée ou le trottoir, cette terrass	e présente un risque pour la sécurité des usagers de la
voie publique.	
En conséquence, j'ai dressé le présent procès-verbal afin d'engager l	a procédure d'amende administrative et de décision de
retrait d'office de cette terrasse prévue à l'article L. 2212-2-1 du co	de général des collectivités territoriales à l'encontre de
l'auteur de ce manquement.	
Raison sociale (nom de la société) :	
Numéro R.C.S:	
Adresse du siège social :	
Identité du responsable :	
Fait et clos à Paris le Date à Heure.	
Annexons au procès-verbal de manquement : deux photos (une de p	rès et une de loin).

Signature et qualité de l'agent